

5,

LA VÉRITÉ

SUR

LE VAISSEAU

LE VENGEUR

PAR F. LE BIHAN



SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE L. & R. PRUD'HOMME

—
1888

LA VÉRITÉ

SUR

LE VAISSEAU *LE VENGEUR*

LA VÉRITÉ

SUR

LE VAISSEAU

LE VENGEUR

PAR F. LE BIHAN



SAINT-BRIEUC

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE-LITHOGRAPHIE L. & R. PRUD'HOMME

1888

(Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*, Mai 1888)

LA VÉRITÉ

SUR

LE VAISSEAU LE VENGEUR ⁽¹⁾

De toutes les légendes de la Révolution, celle du vaisseau *le Vengeur* est bien la légende qui a eu le plus grand retentissement. Les historiens, sans distinction de parti, l'ont reproduite et accréditée tour à tour, les uns parce qu'elle honorait la République, les autres par ignorance des faits, tous parce qu'elle flattait l'amour-propre national. Pour bien l'apprécier, voici sommairement le récit véridique, et qui ne saurait être contesté, du célèbre épisode de nos fastes maritimes qui lui a donné naissance :

Le vaisseau *le Vengeur du Peuple*, commandé par le capitaine de vaisseau Renaudin (2), faisait partie de l'escadre envoyée par

(1) Ouvrages et documents justificatifs : Rapport du contre-amiral Villaret-Joyeuse (publié par M. Chassériau). — Ordre de bataille de Villaret-Joyeuse (Archives de la Marine). — Rapports particuliers des commandants des vaisseaux *l'Achille*, *l'Impétueux*, *le Tourville*, *l'America*, *le Trajan*, *le Juste* (Section historique de la Marine). — Procès-verbal du capitaine Renaudin (voir la note 3, p. 7). — Journal sommaire de la flotte de la République, commandée par le contre-amiral Villaret, tenu jour par jour par le représentant du peuple Jean Bon Saint-André, embarqué sur le vaisseau *la Montagne*, imprimé par ordre de la Convention nationale, 42 p. in-8°. Paris, an II. — Relations par Poggy. — Rapport de Howe. — Brinton's History. — James, *Navale history*. — Life of admiral Howe, 1 v. in-8°. — Memoirs of Collingwood, 1 v. in-8°. — Journaux contemporains (collection Levot, Bibliothèque de la Marine, Brest). — La Gazette Nationale, 1794.

(2) Renaudin (Jean-François), né le 27 mars 1757, à Saint-Martin de Gua (Charente-Inférieure), navigua au commerce, puis entra dans la marine comme

la Convention en floréal an II (mai 1794), pour protéger l'entrée dans le port de Brest d'un convoi chargé de grains et de denrées de toute sorte venant d'Amérique. Cette escadre était commandée par Villaret de Joyeuse (1), assisté du représentant du peuple Jean-Bon Saint-André (2). Villaret, dont nous n'avons pas à apprécier ici la conduite, rencontra la flotte anglaise commandée par Howe, à cent lieues environ à l'ouest d'Ouessant, et lui livra les 9 et 10 prairial (28 et 29 mai) deux combats qui, quoique indécis, ne furent pas sans gloire.

Le 13 prairial (1^{er} juin), il engagea une troisième bataille. Celle-ci se dénoua rapidement : commencée à dix heures du matin, à

officier bleu ; lieutenant de frégate auxiliaire en 1779 ; capitaine de vaisseau en 1793 ; contre-amiral le 26 brumaire an III (16 novembre 1794), mort le 1^{er} mai 1809.

(1) Villaret de Joyeuse (Louis-Thomas), né à Auch en 1746, lieutenant de vaisseau en 1782, capitaine en 1793, amiral en 1794, mort en 1812.

(2) Jean-Bon Saint-André. — Ce conventionnel ayant joué un rôle considérable dans la marine et à Brest pendant la Terreur, nous donnons un peu plus de développement à sa notice biographique :

André Jean-Bon naquit à Montauban, en 1749, d'une famille protestante. Il reçut une éducation soignée au collège des Jésuites de cette ville. Capitaine de commerce, ministre protestant à Castres. Forcé de prendre un nom supposé pour échapper aux poursuites dont les protestants étaient quelquefois l'objet, il prit le nom de Saint-André sous lequel il est généralement connu. D'abord royaliste fervent « les régicides qui souillent l'histoire de ce royaume, sont les crimes de quelques particuliers et non pas ceux de ce royaume », il prit à la Convention une part active à la perte de Louis XVI et des Girondins. Membre du comité de Salut public le 10 juillet 1793, il fut presque toujours détaché aux armées ou à Brest avec Prieur de la Marne. Envoyé à Brest en 1793 pour organiser la marine, il bouleversa tout et rédigea un nouveau code pénal maritime. Chaque vaisseau avait son jury. Ce jury composé de 2 officiers, 2 sous-officiers, 3 matelots, soldats ou canonniers nommés au choix par le commandant, était renouvelable tous les mois.

Il ordonna qu'à bord des vaisseaux au-dessus de 20 canons les aumôniers seraient remplacés par des instituteurs.

C'est lui qui fit adopter, dans la séance de la Convention du 27 pluviôse an II (15 février 1794) le drapeau tricolore tel qu'il existe. Le drapeau adopté par la Constituante ne portait les couleurs que dans un angle.

Il s'opposa à la création d'une école navale spéciale : Les officiers devaient être formés à bord.

Commissaire général des départements de la rive gauche du Rhin, sous l'Empire, il s'y efforça de faire oublier son triste passé et mourut à Mayence en 1813, après y avoir exercé ces fonctions pendant treize ans.

midi elle était à peu près terminée. Cette fois la victoire ne fut pas un instant douteuse. Hélas ! elle ne nous avait pas souri ! La fumée dissipée, on vit la ligne française coupée sur trois points, la flotte dispersée. Onze de nos vaisseaux, démâtés, complètement désemparés, étaient entourés par les bâtiments anglais. Quatre d'entre eux parvinrent à s'échapper du milieu de cet ouragan de fer et de feu, sept se rendirent et furent amenés par l'ennemi. Six de ces vaisseaux auraient pu être enlevés à Howe, si Villaret avait eu plus d'énergie et si Jean-Bon Saint-André ne s'y était pas opposé. Jean-Bon Saint-André en avait assez des batailles et brûlait de rentrer à Brest. Ce sinistre représentant du peuple — en parfait républicain — n'était transporté d'ardeur que pour envoyer les Français à la guillotine ; quant aux Anglais, il aimait autant ne pas les voir. Se souciant fort peu et du convoi dont le salut lui avait été confié et de l'honneur de la France, il ne voulut pas qu'on tentât même de les dégager et donna l'ordre de rentrer à Brest. Le septième vaisseau était *le Vengeur*. Abandonné de tous, foudroyé des deux bords, faisant eau de toutes parts, sans espoir, ne pouvant plus rien ni pour le salut commun, ni pour le sien propre, *le Vengeur* mit ses pavillons en berne (1) pour implorer du secours. Les Anglais émus, touchés de pitié à la vue d'une si grande infortune, cessent aussitôt le feu et mettent à la mer toutes leurs embarcations pour sauver ces malheureux qui sans eux allaient mourir (2).

« Ces embarcations arrivées le long du bord, dit Renaudin (3),

(1) Un pavillon en berne est un pavillon pendant à l'arrière du bâtiment et plié sur lui-même. En mer c'est un signal adopté pour annoncer des besoins pressants, de la détresse et demander du secours. Dans la situation critique où se trouvait *le Vengeur*, ce secours ne pouvait évidemment lui venir que des vaisseaux anglais au milieu desquels il était isolé.

(2) Le sauvetage fut opéré par les canots du *Culloden* et de *l'Alfred*.

(3) Extrait du procès-verbal dressé le 1^{er} messidor an II (19 juin 1794), par nous soussignés capitaine, officiers, sous-chef civil et autres personnes de l'équipage du vaisseau *le Vengeur du Peuple*, coulé bas le treize prairial dernier, nous trouvant prisonniers de guerre au cautionnement de Tavistock, en Angleterre, assemblés pour rédiger le récit des événements qui ont précédé et entraîné la perte du dit vaisseau *le Vengeur du Peuple*. — A la fin de ce procès-verbal on lit : « Pour copie conforme à l'original » (ceci est de la main

reçurent tous ceux qui les premiers purent s'y jeter. A peine furent-elles débordées (1), que le plus affreux spectacle s'offrit à nos regards : ceux de nos camarades qui étaient à bord du Vengeur du Peuple, les mains levées au ciel, imploraient, en poussant des cris lamentables, des secours qu'ils ne pouvaient plus espérer. Bientôt disparurent et le vaisseau et les malheureuses victimes qu'il contenait... plusieurs revinrent sur l'eau, les uns sur des planches, d'autres sur des mâts ou des débris du vaisseau : ils furent sauvés par un cutter, une chaloupe et quelques canots et conduits à bord des vaisseaux anglais. »

Sur 723 hommes qui composaient l'équipage, 367 furent ainsi sauvés : 356 manquèrent à l'appel, sur lesquels 250 tués ou blessés (2).

Voilà la vérité sur ce drame maritime, et on ne peut s'expliquer comment on a pu inventer la fable que l'on connaît et en conserver surtout la tradition, alors que, presque aussitôt, on apprit par Renaudin échangé contre le capitaine de la frégate anglaise le Thames, par son rapport rédigé le 19 juin (1^{er} messidor), par les lettres de l'équipage, et par la rentrée de ce dernier en France, comment cet événement s'était passé.

La légende fut imaginée par Barère à la séance du 21 messidor an II (9 juillet 1794) sur la simple nouvelle donnée par les journaux anglais que le Vengeur avait coulé après l'action.

de Renaudin) : Renaudin, Jean Hugrin, Louis Rousseau, Pillet, Trouwée, Lussat, Perbin, Granjant, Talloz, etc., etc.

Ce procès-verbal est confirmé par les rapports des capitaines anglais qui concoururent au sauvetage, sauf pour le nombre des hommes qu'on ne put sauver. Ce nombre que Renaudin n'a pas déterminé exactement s'éleva, d'après les Anglais, à trente ou quarante seulement (James, Navale history). Ce qui paraît certain, c'est qu'à Tavistock où l'équipage du Vengeur fut interné, il n'y eut que 367 hommes à répondre à l'appel. Quant au reste, c'est-à-dire sur les 356 absents, nul ne pourrait dire combien il y avait d'hommes valides ou de blessés susceptibles d'être sauvés, puisque le Vengeur a coulé à pic rapidement, avant que les Anglais aient pu y faire aucune constatation.

(1) *Débordées*, c'est-à-dire, à peine eurent-elles quitté les bords du Vengeur.

(2) Renaudin et son frère qui était second, les lieutenants de vaisseau Delombre, Pillet, Perbenne, les enseignes de vaisseau Louinau, Lussat, Trouwée furent sauvés. — Les lieutenants de vaisseau Constantin, Tabois, Rio perdirent la vie. (Procès-verbal de Renaudin.)

Dans cette séance, après avoir réédité l'histoire inventée par Jean-Bon Saint-André (1) quatre jours auparavant, que trois vaisseaux anglais avaient été coulés bas — ce qui n'empêcha pas ces trois prétendus morts de reparaître aussitôt sur les cadres de la marine britannique — il annonça de ce ton déclaratoire qui lui était habituel que :

« Le Vengeur placé entre la double horreur d'un naufrage certain et d'un combat inégal, une sorte de philosophie guerrière avait saisi l'équipage ; les vaisseaux du tyran anglais cernaient le vaisseau de la République et voulaient que l'équipage se rendît ; une foule de pièces d'artillerie tonne sur le Vengeur, des mâts rompus, des voiles déchirées, des membrures de ce vaisseau couvrent la mer.

« Une résolution ferme a succédé à la chaleur du combat : imaginez le vaisseau le Vengeur percé de coups, s'ouvrant de toutes parts et cerné de tigres et de léopards anglais : un équipage composé de blessés et de mourants, luttant contre les flots et les canons ; tout à coup le tumulte du combat, l'effroi du danger, les cris de douleur cessent : tous montent ou sont portés sur le pont. Tous les pavillons, toutes les flammes sont arborés ; les cris de Vive la République ! Vivent la Liberté et la France ! se font entendre de tous côtés ; c'est le spectacle touchant et animé d'une fête civique, plutôt que le moment terrible d'un naufrage.

« Un instant, ils ont dû délibérer sur leur sort. Mais non, citoyens, nos frères ne délibèrent plus ; ils voient l'Anglais et la Patrie, ils aimeront mieux s'engloutir que de se déshonorer par une capitulation ; ils ne balancent point, leurs derniers vœux sont pour la Liberté et la République ; ils disparaissent ! »

Electrisée par ce transport lyrique, la Convention, sans autre information, et aux applaudissements frénétiques des tribunes, décréta que les marins du Vengeur avaient bien mérité de la patrie et qu'un modèle en ivoire de ce vaisseau serait suspendu aux voûtes du salon de la Liberté (2). Sans doute, ces braves avaient bien mérité de la patrie, n'avaient-ils pas pour elle vail-

(1) Discours de Jean-Bon Saint-André à la séance de la Convention du 17 messidor an II (5 juillet 1794).

(2) C'est ainsi que la phraséologie révolutionnaire désignait alors le Panthéon.

lamment combattu ? Il est permis de douter cependant qu'on les eût ainsi glorifiés, si la majorité de la Convention et le public avaient connu la vérité. On ne réfléchit pas sur l'heure, que Jean-Bon Saint-André, quatre jours auparavant, à la séance du 17 messidor, en rendant un compte (d'ailleurs mensonger), du même combat de prairial dont il avait été témoin, n'avait absolument rien dit de cette histoire du *Vengeur*. Ce silence aurait dû paraître étonnant, car Dieu sait s'il aurait négligé d'exalter au profit de la République un héroïsme qui eût été digne des temps antiques. Mais il ne pouvait évidemment prévoir, le 17 messidor, quelle fantaisie prendrait à Barère quelques jours plus tard d'exploiter cet événement en le dramatisant à outrance. On rapporte, mais nous n'avons pu vérifier le fait — qui du reste importe peu — qu'au sortir de la séance, Jean-Bon Saint-André alla trouver son ingénieux collègue et lui reprocha, après l'avoir félicité sur la fertilité de son imagination, de ne l'avoir pas prévenu de ses intentions en temps utile, ce qui lui eût permis d'y conformer son rapport sur le combat du 13 prairial. Simple rivalité entre facétieux inventeurs : l'un fabrique l'histoire des trois vaisseaux anglais coulés à fond, l'autre imagine la légende du *Vengeur*. Seulement celle-ci eut plus de succès.

On a prétendu que Barère, en transfigurant ainsi un événement maritime ordinaire en un spectacle plein de grandeur, avait voulu neutraliser le mauvais effet produit par le désastre du 13 prairial, surexciter les esprits et les empêcher de se démoraliser. Ce serait possible et louable. Peut-être y a-t-il eu là un simple entraînement oratoire. Il faudrait y ajouter l'inraisonnable prétention des révolutionnaires, à monopoliser l'héroïsme pour en faire, à leur profit, une vertu exclusivement républicaine. Cette tendance éclate en dithyrambes fabuleux dans tous les rapports des conventionnels en mission. Prieur de la Marne, cite le fait suivant survenu à bord du *Jemmapes*, le 13 prairial (1) :

« Le matelot Favre descendait dans la batterie pour servir une pièce après le démantage du vaisseau, quand un boulet emporta son bras gauche. Il prit son mouchoir, ramassa sa main dans sa poche et continua son chemin.

(1) Rapport de Prieur de la Marne, du 21 fructidor, an II (7 septembre 1794).

— Il n'y a que demi mal, dit-il, il me reste un bras. Trois quarts d'heure après, un autre boulet lui coupa son second bras. Il se rendit seul au poste des blessés, et dit au chirurgien : Vive la Liberté !

Du temps de la Royauté, cet homme serait mort cent fois, et il ne supporta ses atroces souffrances que, parce qu'étant républicain il eut le courage des martyrs. »

C'est bien là le sinistre farceur dont M. le président Caradee nous a si bien raconté dans cette *Revue*, les grotesques exploits à Vannes.

Nous pourrions multiplier les exemples, mais à quoi bon ? A tous ces républicains positivement intraitables, même féroces, — nous le savons tous — lorsqu'il s'agit d'honnêteté, de désintéressement, d'héroïsme et de vertu, il y a longtemps que l'un de leurs coréligionnaires et non l'un des moindres (Proudhon) a dit leur vrai nom, en leur criant : *Blagueurs*, va !

Nous avons vu que la Convention avait décrété qu'un modèle en ivoire du *Vengeur* serait suspendu aux voûtes du salon de la Liberté. Son enthousiasme se calma subitement, lorsqu'on apprit la résurrection de Renaudin et de la plupart de ses vaillants compagnons. Toutefois on tenta encore de donner le change à l'opinion publique. On fit courir le bruit que de tout l'équipage il ne restait que Renaudin, qui s'était sauvé à la nage. Mais on dut bientôt se rendre à l'évidence, et Bréard en porta la nouvelle en ces termes à la Convention, dans la séance du 22 fructidor, an II (8 septembre 1794) :

« Je suis bien aise d'apprendre à la Convention, dit-il, que tout l'équipage du *Vengeur* n'a pas péri ; le commandant est de retour à Brest, où il a été promu au commandement du *Jemmapes*. »

Ce fut l'enterrement officiel de la légende, et par la suite il ne fut plus question d'en perpétuer matériellement le souvenir, en suspendant un modèle en ivoire du *Vengeur* dans le salon de la Liberté. Mais ce ne fut pas la fin de la légende populaire. Après la carmagnole vantée par Barère :

Dansons la carmagnole
Vive le son (*bis*).
Dansons la carmagnole
Vive le son
Du canon.

Il y eut l'ode de Marie-Joseph Chénier :

Lève-toi, sors des mers profondes,
Cadavre fumant du *Vengeur* !
Toi qui vis les Français vainqueurs
Des Anglais, des feux et des ondes !
D'où partent ces cris déchirants ?
Quelles sont ces voix magnanimes ?
Ce sont les braves expirants,
Qui chantent du fond des abîmes :
Gloire au peuple français !

Ensuite celle de Le Brun :

Captifs... la vie est un outrage :
Ils préfèrent le gouffre à ce bienfait honteux.
L'Anglais, en frémissant, admire leur courage.
Albion pâlit devant eux.

Puis est venu le poétique récit de Lamartine. Sans hésiter, le chanteur si doux du *Lac*, dès le commencement de l'action, coupe net Renaudin en deux d'un coup de canon. Thiers fait mieux : il submerge impitoyablement le commandant du *Vengeur* en compagnie de tous ses hommes. Thiers étant un grand homme, tous les historiens l'ont imité. Depuis lors, républicains au piment, républicains à l'eau de rose, mendiants bancals, bossus, manchots, tous les ivrognes de la création n'ont cessé de vociférer la légende avec son refrain bien connu :

Les marins de la République
Montaient le vaisseau *le Vengeur* (1).

(1) Le vaisseau *le Vengeur*, par Charles Gilles, chansonnier très populaire sous la monarchie de juillet.

L'imagerie, la gravure, la peinture s'en sont aussi mêlées. Tous nous avons vu cela : tourbillons insensés de fumée, drapeaux, flammes flottant au vent, chapeaux agités en l'air, mains levées au ciel, têtes échevelées, morts, mourants embrassant une dernière fois la *cocarde chérie* (1).
Et au-dessous l'inévitable :

Au cri de : Vive la République !
Sombra le vaisseau *le Vengeur*.

Une véritable fête civique suivant la pittoresque expression de Barère (2).

Sous l'Empire et la Restauration, on a fréquemment reproduit cette fable au théâtre (3). Lorsque, dans l'assistance, il se trouvait

(1) Dans une lettre lue par le représentant Veau à la séance du 17 messidor an II, le citoyen Rosset, instituteur à bord du vaisseau *la Montagne*, écrit à la Convention : « J'ai vu de braves marins, le corps couvert de mille blessures mortelles, rassembler toutes leurs forces au moment où ils allaient exhaler le dernier soupir, s'élançant pour baiser encore une fois cette cocarde chérie, gage sacré de notre liberté irrévocablement conquise sur les tyrans... »
(2) Barère ne fut pas le seul à trouver de la gaieté à ce spectacle : Un poète contemporain, le chevalier de Cubières, dit *Dorat-Cubières*, s'écrie dans son *Ode au Vengeur* :

Est-ce un naufrage horrible, est-ce une aimable fête
Dont le douteux spectacle à mes regards s'apprête ?
Quelle allégresse brille au front des matelots ?
Je les entends crier dans leur zèle civique :
Vive la République !

Cubières, surnommé Dorat-Cubières parce qu'il professait un véritable culte pour Dorat qu'il plaçait bien au-dessus de Voltaire, d'abord écuyer de la comtesse d'Artois, a successivement chanté Marat, Napoléon et Louis XVIII qui le décora de l'ordre royal du Lis :

Ce signe vénéré de tout le genre humain.
Plus tard, Parny, qui l'eût cru ? dit à son tour :
.....
Les chapeaux qui couvraient leur tête
Sont élevés dans l'air comme en un jour de fête.

(3) Une représentation théâtrale de l'épisode du *Vengeur*, fut tentée en mars 1868, au Châtelet, mais elle n'obtint aucun succès.

quelques survivants du *Vengeur*, ces « philosophes guerriers, » ces morts ressuscités protestaient avec la dernière énergie contre la submersion grandiose dont Barère les avait gratifiés. Cela se comprend. Outre le désagrément d'une mort anticipée, la plupart avaient vu leurs prêtres, leurs parents peut-être, persécutés et guillotins, leurs récoltes pillées. Eux-mêmes n'avaient-ils pas été réquisitionnés d'office, enlevés subitement du fond de leurs campagnes, transportés et bombardés matelots, à bord des vaisseaux de la Révolution, sans jamais avoir vu la mer ? Comment auraient-ils donc pu aimer la République et songer un seul instant à mourir pour elle ?

Ces vaillants du *Vengeur* n'y pensaient guère. Ils se battirent en héros, non pour la gloire d'un régime qui leur était odieux, mais pour défendre la France, pour soutenir l'honneur de leur patrie, qui n'avait et n'a nullement besoin qu'ils aient tous été submergés pour leur en être à jamais reconnaissante (1).

F. LE BIHAN.

(1) Par décret du 8 février 1850, inséré au *Journal officiel* le 9, le président de la République accorda la croix de la Légion d'honneur à huit survivants des matelots qui montaient le vaisseau *le Vengeur* lors du combat du 13 prairial. Voici leurs noms : Laurent Ailhaud, matelot. — Henri Boucart, canonier. — Jacques David, matelot. — Jean-Pierre Cercle, matelot. — Jacques Picoulet, matelot-gabier. — Louis Billet, aide-canonier et Jean Troadec, ancien marin. — Chasseuil (Pierre), quartier-maître de manœuvre.

